# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES DU 16 DECEMBRE 2024

# PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-quatre,

11 décembre 2024

19 décembre 2024

le SEIZE DECEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence

de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Yvette GIBON, Hélène

CONGARD, M. Patrick CHOTARD, M. Christophe DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Absents excusés:

EN EXERCICE 14

M. Thierry QUANTIN, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET.

PRESENTS

11 Procurations:

VOTANTS 13 M. Thierry Q

M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Marie JAQUET donne procuration à

M. Christophe DENIAU

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 25 novembre 2024

2 - Demande d'autorisation d'emprunt mise en séparatif

3 - Recrutement de trois agents recenseurs

4 - Choix entreprise pour réparation étanchéité du toit terrasse de la salle des fêtes

5 - Affaires diverses :

- Information sur un projet de chemin allée du Puits aux Moines

- Prospective financière de Solesmes

- Informations : travaux rue Jules Alain

- Dates prochains conseils municipaux : 27/01/2025, 03/03/2025, 7/04/2025, 19/05/2025, 23/06/2025.

### 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 2024 -

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 novembre 2024 est arrêté le 16 décembre 2024.

### 2 - DELIBERATION - N°24121601 DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de réaliser un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 364 500 € de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux sur le réseau d'eaux pluviales des rues Angevine et Jules Alain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée décide de,

#### DELIBERER

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 364 500 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

# Conseil Municipal de Solesmes du 16 décembre 2024

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant: 364 500 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 30 ans Périodicité des échéances : Annuelle

Index: Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40% Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler: 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de l'autorise à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### 3 - DELIBERATION - N°24121602 RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS RECENSEURS

- Code général des collectivités territoriales, articles L. 2122-21 et R. 2151-1 à R. 2151-4;
- Code général de la fonction publique ;
- Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique
- territoriale
- Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du
- recensement de la population;
- Arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Arrêté du 15 octobre 2003 portant création du modèle national de la carte d'agent recenseur ;
- Vu l'organisation du prochain recensement en 2025;
- Vu le nombre de zones de collecte de la commune de Solesmes ;
- Vu la dotation forfaitaire allouée à la commune qui devrait s'élever à 2 140 €;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de :

- de recruter trois agents recenseurs pour le recensement de la population de 2025
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - o 4 € par logement recensé
  - o 50 € par demi-journée de formation et 100 € pour la tournée de reconnaissance
  - o 25 € de prime de mise sous pli
  - de verser aux agents recenseurs effectuant la campagne (District n° 4 et 6) une indemnité de frais kilométriques correspondant au montant en vigueur suivant le nombre de kilomètres parcourus
  - O Une prime de fin de mission de 180 € pourra, enfin, être versée si l'agent recenseur remplit les critères suivants:

Ponctualité : 30 €Rigueur : 30 €

Soin des documents rendus : 30 €
Recherche d'information : 30 €

- Secteur terminé : 60 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025

### 4 - DELIBERATION - N°24121603 CHOIX ENTREPRISES POUR REPARATION ETANCHEITE DU TOIT TERRASSE A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil leur délibération du 20 juin 2024, qui portait sur la réparation de l'étanchéité du toit terrasse à la salle des fêtes. En effet, après avoir constaté qu'il y avait des fuites dans le hall d'entrée de la salle des fêtes, que le revêtement du toit était décollé et soufflé, et que plusieurs fissures étaient apparentes, qu'il était nécessaire de refaire le revêtement d'étanchéité du toit terrasse de la salle des fêtes.

L'entreprise CLIMELEC avait été retenue pour un montant de 6 434.75 € HT, soit 7 078.23 € TTC pour effectuer les travaux, cependant cette dernière a déposé le bilan, une nouvelle consultation a donc été lancée.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise RODRIGUES pour un montant de 14 496.97 € HT
- L'entreprise MICHEL pour un montant de 14 155.50 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise MICHEL, qui correspond le mieux à la prestation demandée techniquement et qui est la mieux disante pour un montant de 14 155.50 € HT, soit 16 986.60 € TTC.

#### 5 - AFFAIRES DIVERSES -

### 5 - 1 - INFORMATION SUR UN PROJET DE CHEMIN ALLEE DU PUITS AUX MOINES -

Monsieur Pascal LELIEVRE informe le Conseil qu'un terrain, situé au 19 allée du Puits aux Moines, venait d'être vendu et que la commune souhaite se porter acquéreur pour une petite partie qui permettrait de prolonger un chemin pédestre, partant du Clos de la Fontaine jusqu'à l'allée du Puits aux Moines. Il demande aux conseillers s'ils sont favorables à ce projet et à une participation financière aux frais de bornage, le Conseil municipal donne son accord.

#### 5 - 2 - PROSPECTIVE FINANCIERE DE SOLESMES -

Madame Yvette GIBON expose au Conseil que la Caisse des Dépôts et Consignations a réalisé une prospective financière de Solesmes, elle donne ensuite lecture et explications concernant la prospective, résumée en quelques visuels, comme suit :

# **Budget Principal: Situation financière 2018 à 2023**

Ratios de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitant	772	734	802	868	891	763	800
Recettes fiscales totales / RRF	78,8%	80,0%	68,6%	67,9%	70,4%	54,6%	55,8%
Recettes fiscales totales par habitant	609	587	550	589	627	418	441
Fiscalité directe / RRF	59,8%	66,2%	50,3%	46,8%	48,9%	37,8%	37,6%
Dotations et participations / RRF	12,1%	11,5%	22,2%	18,3%	19,6%	29,8%	27,9%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant	573	560	615	702	663	585	638
Dépenses de personnel / DRF	50,7%	51,9%	52,6%	47,8%	50,1%	45,9%	45,9%
Dépenses de personnel par habitant	290	291	323	336	332	269	293
Rigidité des charges structurelles / DRF	52,9%	53,8%	53,9%	48,6%	50,9%	47,7%	47,7%

Des flux de recettes et de dépenses par habitant supérieurs aux moyennes régionales.

Part prépondérante des recettes fiscales dans les recettes totales, celles-ci représentant 70,4% des RRF en 2023 (vs 54,6% en moyenne régionale) et 627€/hab (vs 418€ en moy reg).

Un niveau de dépenses de personnel soutenu représentant 50,1% des DRF (vs 45,9% en <u>mov</u> reg) et 332€/<u>hab</u> (soit 63€ de plus que la moyenne régionale et 81K€ en valeur absolue).



# **Budget Principal: Situation financière 2018 à 2023**

Ratios de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitant	772	734	802	868	891	763	800	
Recettes fiscales totales / RRF	78,8%	80,0%	68,6%	67,9%	70,4%	54.6%	55,8%	-
Recettes fiscales totales par habitant	609	587	550	589	627	418	441	
Fiscalité directe / RRF	59,8%	66,2%	50,3%	46.8%	48.9%	37,8%	37,6%	
Dotations et participations / RRF	12,1%	11,5%	22,2%	18,3%	19,6%	29,8%	27,9%	
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant	573	560	615	702	663	585	638	
Dépenses de personnel / DRF	50,7%	51,9%	52,6%	47,8%	50,1%	45,9%	45,9%	7
Dépenses de personnel par habitant	290	291	323	336	332	269	293	
Rigidité des charges structurelles / DRF	52,9%	53,8%	53,9%	48.6%	50,9%	47,7%	47,7%	

Des flux de recettes et de dépenses par habitant supérieurs aux moyennes régionales.

Part prépondérante des recettes fiscales dans les recettes totales, celles-ci représentant 70,4% des RRF en 2023 (vs 54,6% en moyenne régionale) et 627€/hab (vs 418€ en moy reg).

Un niveau de dépenses de personnel soutenu représentant 50,1% des DRF (vs 45,9% en <u>mov</u> reg) et 332€/<u>hab</u> (soit 63€ de plus que la moyenne régionale et 81K€ en valeur absolue).



# **Budget Principal: Situation financière 2018 à 2023**

K€	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
Encours de dette au 31.12	462	372	281	494	388			
Total emprunts nouveaux	0	0	0	300	0			
Encours de dette par habitant	353	290	221	386	304	494	546	
Capacité de désendettement (dette / épargne brute)	1,8	1,7	1,2	2,3	1,3	3,0	3,7	
Annuité de la dette / RRF	10,0%	10,9%	10,0%	8,4%	9,9%	9,7%	9,8%	1
Annuité de la dette par habitant	77	80	80	73	88	74	79	

Un seul nouvel emprunt sur les 5 dernières années (300K€ en 2022) et un encours de dettes de 388K€ fin 2023, soit un endettement maitrisé avec un encours par habitant ressortant à 304€, bien en dessous de la moyenne régionale à 494€

La CAPDES affiche un très bon niveau de 1,3 ans fin 2023.

Le poids des annuités est légèrement supérieur à la moyenne régionale à 88€/hab (vs 74€ en moy reg) mais à relativiser du fait d'une durée résiduelle de l'encours courte.

BANC	QUE des ITOIRES		8
		Endettement de 2	014 à 2032
Années	Total	Capital restant dû	
2014	130 928,23 €	656 591,95 €	
2015	130 603,15 €	553 481,67 €	
2016	130 277,69 €	446 212,79 €	
2017	78 796,77 €	582 247,96 €	Travaux MAM + Rue Angevine 195 900 €
2018	96 798,48 €	504 198,27 €	
2019	101 154,86 €	461 179,95 €	Achat Camion 42 000 €
2020	102 366,81 €	372 091,95 €	
2021	101 987,19 €	280 328,76 €	
2022	93 922,37 €	493 483,62 €	
2023	112 484, 73 €	387 803,70 €	Travaux espace du Rôle 300 000€
2024	76 621,29 €	315 791,89 €	
2025	63 163,26 €	256 080,97 €	
2026	54 154,28 €	204 730,43 €	
2027	52 651,48 €	154 305,09 €	
2028	31 801,12 €	124 148,75 €	
2029	31 801,12 €	93 644,11 €	
2030	31 801,12 €	62 787,15 €	
2031	31 801,12 €	31 573,79 €	
2032	31 801,05 €		

# Conseil Municipal de Solesmes du 16 décembre 2024

ECHEANCIER DE L ANNEE 2024										
Annuités	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Travaux de voirie	17 884,36	4 471,93								
Espace du Rôle	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	
Rue Angevine/MAM	20 850,31	20 850,31	20 850,31	20 850,31						
Achat camion	6 085,50	6 039,90	1 502,85							
Totaux	76 621,29	63 163,26	54 154,28	52 651,43	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	31 801,12	

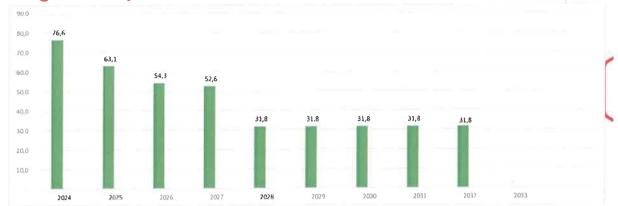
# Prévisionnel 2023-2033 : Résultats

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
RECETTES COURANTES	1043	1 092	1170	1 146	1 165	1 183	1 202	1 222	1243	1 264	1 285	1 307	1 329
Prodults services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)	35	35	47	43	44	45	45	46	47	48	49	50	51
Impôts et taxes (chapitres 73 + 74833)	887	946	1 009	999	1 016	1033	1 051	1 0 69	1 088	1 107	1 126	1 7 25	1 166
dont Contributions directes (chapitre 7311)	547	553	589	605	618	629	641	654	667	681	694	708	N
dont Fiscalité reversée (chapitre 732)	124	151	162	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137
dont Taxe locale sur la publicté extrêneure (73174)	63	82	83	75	76	78	79	81	83	84	86	88	89
don't Etat-Compens exonération taxes foncières (74833)	153	159	175	182	185	189	193	197	201	205	521	213	
Dotations et participations (chapitre 74)	74	45	49	59	59	59	59	59	59	59	59	- 59	59
Autres produits (chapitres 75+13)	48	66	66	45	46	47	47	48	49	50	51	52	53
DEPENSES COURANTES	806	925	871	958	1076	1 015	1 0 3 5	1 038	1 050	1 071	1 092	1114	1136
Charges a caractère général (chapitre 11)	290	378	332	387	494	4 04	412	420	429	437	446	4 5 5	464
Charges de personnel (chapitre 12)	412	430	425	445	454	480	490	482	483	493	503	513	523
Atténuations de produits (chapitre 14)	33	33	31	32	33	33	34	35	35	36	37	37	38
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	67	79	77	89	91	92	94	96	98	100	102	104	106
Autofinancement courant	238	166	299	188	89	168	168	184	193	193	193	193	193
Solde exceptionnel	10	52	-2	0	0	0	0	0	0	0	. 0	0	0
Solde financier hors emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde amortiss ements et provisions													
Intérêts de l'ancienne dette	10	7	7	5	3	3	2	2	1	1	1	0	0
Intérêts de la nouvelle detie	0	0	- 0	0	0	. 9	9	9	8	8	8	8	8
Epargne brute	237	211	291	183	85	156	156	174	10.3	184	184	185	185
Rembours ement capital de l'ancienne dette	92	87	106	72	60	51	50	30	31	31	31	32	0
Rembours ement capital de la nouvelle desse	- 0	0	0	0	0	8	8	9	9	9	9	10	10
Epargre nette	146	125	186	777	25	96	96	135	144	144	143	143	175



11

# Budget Principal : Evolution de l'annuité de la dette



Au 01/01/2024, encours constitué de 4 lignes de prêts à taux fixe. Taux moyen de l'encours de 1,8% pour une durée résiduelle très courte de 3,7 ans, soit un coût de la dette faible au regard des taux de marché actuels.

3 extinctions de prêts sur 2025, 2026 et 2027 qui libèreront près de 45K€ d'annuités. Et une dernière ligne d'emprunt s'éteignant en 2032.



8

ECHEANCIER											
Annuités	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Travaux de voirie	17 884	17 884	4 471		0						
Espace du Rôle	31 147	31 801	31 801	31 801	31 801	31 801	31801	31801	31801	31801	
Atelier de Bellevue	36 472		0								
Rue Angevine/MAM	20850	20 850	20 850	20 850	20 850						
Achat camion	6 131	6 086	6 040	1 503							
Réseau d'eau				19 571	19 571	19 571	19 571	19 571	19 571	19 571	
Totaux	112 485	76 621	63 162	73 725	72 222	51 372	51 372	51 372	51 372	51 372	

# Impact du nouvel investissement sur l'endettement



Intégration du projet de rénovation du réseau d'eaux pluviales prévu sur 2024-2025 : coût total de 400K€ TTC financé par un emprunt de 364K€ simulé à LA+0,4% sur 30 ans.

En supposant un financement par emprunt en 2025, la première annuité interviendrait en 2026 et serait compensée par les 2 extinctions de prêts de 2025 et 2026.

Ainsi la nouvelle annuité ressortirait à 71,7K€ en 2026 et serait inférieure au niveau de 2024 (76,6K€).





13

Endettement de 2024 à205	
Endottomont do 202// a 202	
CHURCHELLER CUZA A ZU.	

Années	Total	Capital restant dû
2024	76 621,29 €	315 791,89 €
2025	63 163,26 €	256 080,97 €
2026	73 725,06 €	562 052,60 €
2027	72 222,31 €	504 205,39 €
2028	72 222,31 €	466 374,83 €
2029	51 371,95 €	427 935,05 €
2030	51 371,95 €	388 873,15 €
2031	51 371,95 €	349 175,89 €
2032	51 371,95 €	308 829,74 €
2033	19 571,83 €	299 759,13 €
2034	19 571,83 €	290 380,11 €
2035	19 571.83 €	280 682.21 €

Nouvel emprunt 364 500 €

# **Synthèse**

La commune de Solesmes présente une situation financière saine fin 2023 caractérisée par une bonne gestion de la section de fonctionnement et un endettement maîtrisé.

Au regard des éléments prévisionnels communiqués et des hypothèses macroéconomiques du T4 2024, la prospective réalisée montre le maintien de soldes d'épargne excédentaires sur toute la période.

L'extinction de 3 lignes de prêts sur 2025, 2026 et 2027 qui libèreront près de 45K€ d'annuités, redonnera mécaniquement des marges d'autofinancement qui compenseraient la nouvelle annuité de l'emprunt de 364K€ pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales.

Le niveau d'endettement resterait également maitrisé avec une CAPDES de moins de 4 ans dès 2026.



#### 5 - 3 - INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX -

Monsieur Pascal LELIEVRE informe le Conseil que les travaux de mise en séparatif rue Jules Alain ont pris 4,5 semaines de retard, en raison d'aléas techniques et aux intempéries. Il indique qu'à contrario les travaux de raccordement à l'unité de Méthanisation, route de Chaillot, ont bien avancé. Il expose au Conseil que les travaux d'aménagement des extérieurs de l'Espace du Rôle vont démarrer le 8 janvier 2025 jusqu'à fin mars 2025, pendant cette durée le marché du mercredi matin sera déplacé Place Madame Cécile Bruyère.

#### 5 - 4 - DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX -

Monsieur Pascal LELIEVRE informe le Conseil des dates des prochains conseils municipaux : 27/01/2025, 03/03/2025, 7/04/2025, 19/05/2025, 23/06/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire Pascal LELIEVRE La secrétaire de séance Cécile DAILLIERES

9

45